

## Commune de Bourg des Comptes

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 mars 2008

### BATIMENT - URBANISME

---

#### Groupe scolaire

Les marchés de construction du groupe scolaire ont été adoptés. Le montant global hors taxes est de 2 139 471 € pour une estimation qui était de 2 321 500 € en valeur mars 2007.

#### Plan Local d'Urbanisme

Après enquête publique et sur proposition du commissaire - enquêteur, la modification du Plan Local d'Urbanisme a été acceptée. Cette modification porte sur :

- Modification de l'article 11 des zones UH (aspect extérieur des constructions et clôtures) afin d'autoriser les toits terrasses dès lors qu'ils sont végétalisés ;
- Modification de l'article 11 des zones UE pour autoriser des clôtures de pierre ;
- Modification de l'article 4 des zones pour permettre la récupération des eaux pluviales sur la parcelle ;
- Suppression de l'emplacement réservé n°19 ;
- Déclassement de la parcelle n°188 en zone N et réduction de l'emplacement réservé n°7 sur les parcelles n°424 et 425

#### Dénomination d'une voie

La voie intérieure de l'ensemble immobilier situé entre le lotissement de la Pommeraie et la rue de la Courbe s'appellera "Allée des Jardins de la Courbe"

### FINANCES

---

#### Terrain de Camping

Le compte administratif 2007 du terrain de camping a été adopté. Le déficit global est de 9 605.85 € qui sera pris en charge par le budget communal pour permettre une clôture définitive de ce budget annexe.

#### Assainissement

Le résultat fin 2007 est excédentaire de 80 393.21 € qui seront affectés aux travaux restant à réaliser notamment la réfection du réseau rue du Camping et des extensions rue du Camping et à la Gouverdière.

Le budget 2008 est équilibré en recettes et en dépenses à 360 889 euros.

#### Budget communal

Le compte administratif 2007 du budget communal a été adopté. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 511 304 € et les recettes à 2 129 402 € soit un excédent de 618 098 € dont 522 387 € seront affectés à l'autofinancement de l'investissement, le solde soit 95 710 € restera en section de fonctionnement et sera utilisé lors de l'établissement du budget primitif.